



BILAN 2017

AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA FDE 62

Édito

DES REDEVANCES INDISPENSABLES À VOS PROJETS

L'année 2017 est marquée par une relation Concédant/Concessionnaire Enedis qui s'est profondément dégradée après plus de 20 ans de collaboration franche et professionnelle.

Ce constat nous rappelle que si nous devons n'avoir qu'une mission, ce serait être les garants du Service Public de la distribution de l'Electricité et du Gaz.

Il nous appartient de défendre les prérogatives de nos adhérents face à un Concessionnaire Enedis dont certaines orientations ne sont pas compatibles avec les intérêts de notre territoire et de notre patrimoine.

Ces désaccords ne remettent pas en cause l'implication et la Qualité reconnue des agents Enedis mais traduisent des positions de l'entreprise que nous dénonçons.

Le patrimoine a besoin d'investissements accrus afin de garantir l'équité de tous les territoires en termes de Qualité.

L'année 2017 a également vu notre concessionnaire Enedis nous proposer un nouveau modèle de contrat de concession.

Ce modèle, en l'état, est destructeur de valeur pour ce qui concerne nos redevances.

Le BILAN 2017 vous montre combien ces redevances sont indispensables pour vous accompagner dans la réussite de vos projets énergétiques.

Je vous donne rendez-vous à nos réunions d'Arrondissement afin de faire, avec vous, le point de la situation.

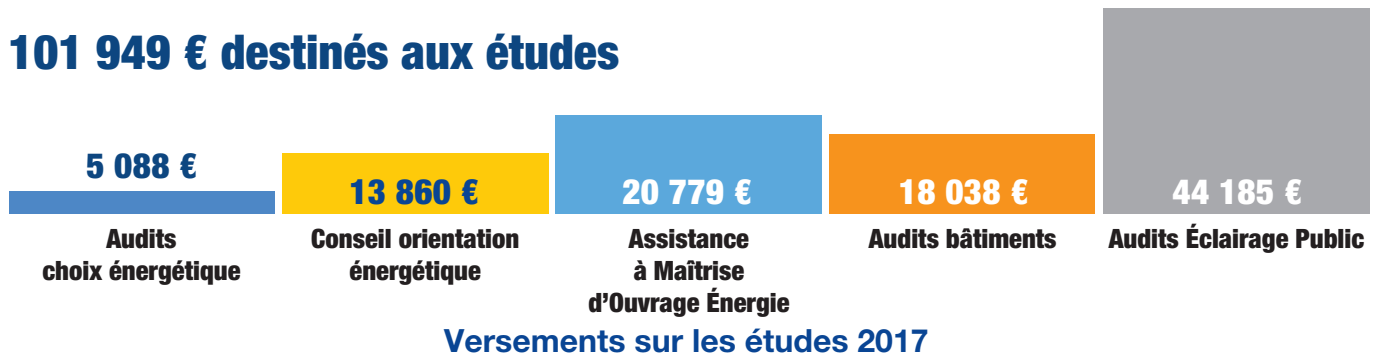


Michel Sergent
Président de la FDE 62

1. SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS : Chiffres Clés

La FDE 62 a versé aux collectivités **7 505 280 €** en 2017

101 949 € destinés aux études

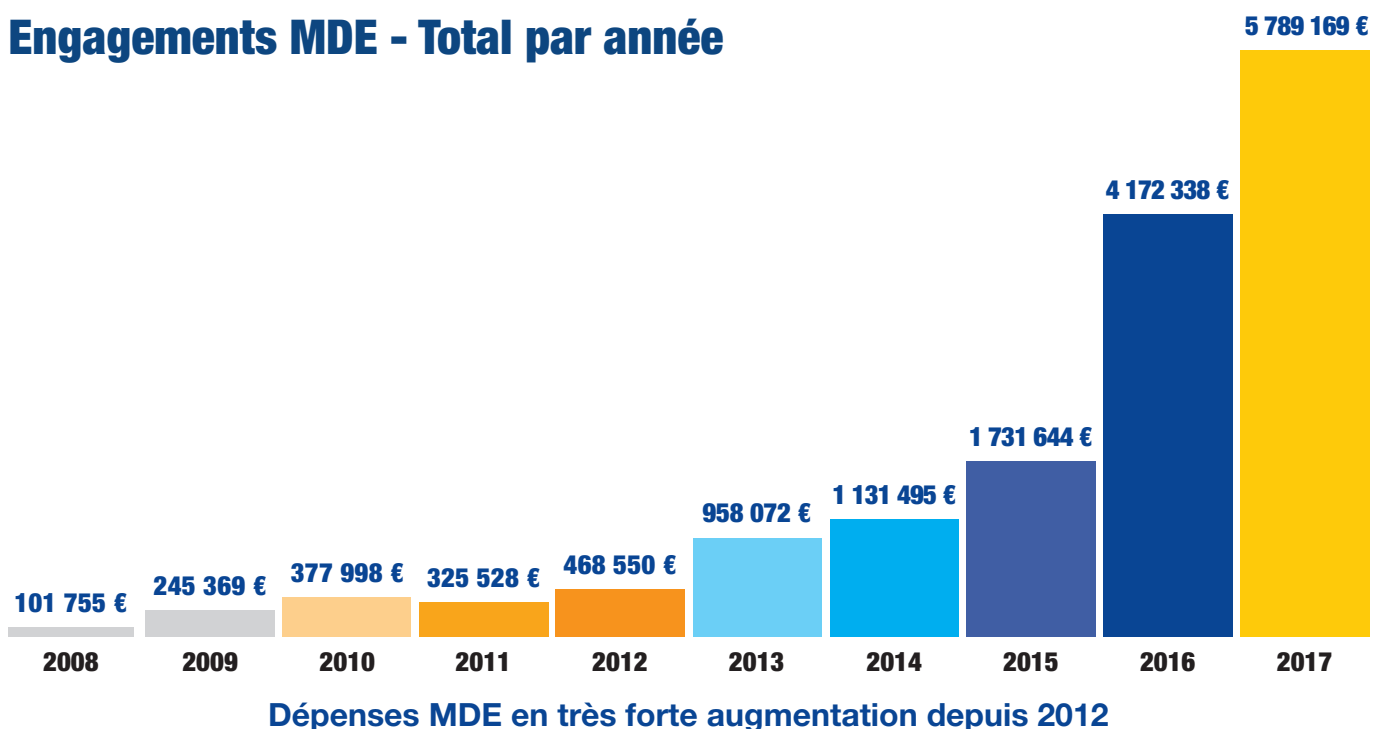


7 197 079 € destinés aux travaux



La FDE 62 s'engage depuis 2008 dans la Maîtrise de l'Énergie et la Transition Énergétique. Depuis 2012, les dépenses de la FDE 62 pour la Transition Énergétique sont en forte augmentation.

Engagements MDE - Total par année



■ Les engagements financiers de la FDE 62 ont été multipliés par 12 depuis 2012

2. SERVICES ET CONSEILS

La FDE 62 accorde des subventions mais elle propose également des services et des conseils aux collectivités.

1. Les conseils techniques aux élus

Le Conseil en énergie

La FDE 62 fournit des conseils aux collectivités par le biais des Conseillers en énergie qui accompagnent les collectivités individuellement de l'élaboration du projet au suivi de chantier.

En 2017 :



Le service raccordement

Ce service offre une expertise technique et un appui dans les négociations avec Enedis afin que les communes paient le juste prix.

En 2017 :



2. Les groupements de commandes gaz et électricité

En 2017, la FDE 62 a organisé un appel d'offres pour l'achat gaz pour 3 ans à compter du 1er janvier 2018. Le fournisseur retenu est Gaz de Bordeaux qui a présenté la meilleure offre technique et le meilleur prix.

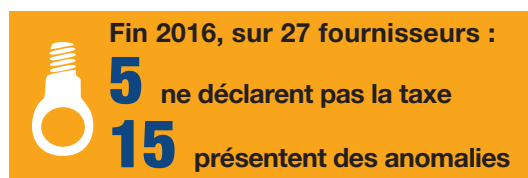
Pour les **336** collectivités ayant adhéré à ce groupement de commandes, la FDE 62 a obtenu :

- Une économie moyenne supérieure à **20%** sur la molécule, soit une économie supérieure à **7%** sur la facture. Pour les différents groupements de commandes, des réunions de restitution ont été organisées avec les différents énergéticiens retenus, à la suite des marchés passés pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

3. Le contrôle et la perception de la TCCFE

Depuis le 1er janvier 2012, pour les communes de moins de 2000 habitants, la FDE 62 assure la perception et le contrôle de cette taxe qu'elle leur reverse.

Ce service est accessible aux communes de plus de 2000 habitants qui le souhaitent.



4. L'assistance aux communes pour le versement de la RODP

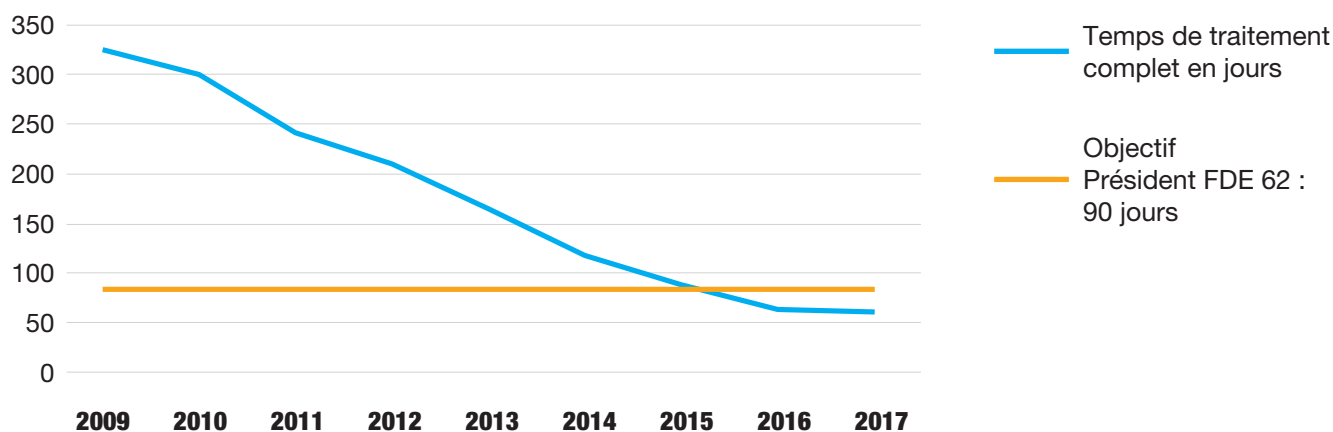
La FDE 62 communique chaque année à ses communes adhérentes, les différents éléments leur permettant de percevoir les Redevances d'occupation du domaine Public (RODP Électricité et Gaz).



3. ENGAGEMENTS QUALITÉ

Délais de versement

La FDE 62 s'est engagée à diminuer le délai pour le versement des subventions à réception des factures. Exemple : sur les dossiers Esthétique des réseaux le délai de versement le temps a été diminué de 5 jours.



Accueil téléphonique

La qualité de l'accueil téléphonique est une priorité de la FDE 62. Aujourd'hui le taux de prise d'appel est de **95%**.

- **102** appels en moyenne par semaine
- Plus de **94 %** des appels parviennent aux correspondants

3. UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION



40 Avenue Jean Mermoz, 62000 Dainville
Téléphone 03 21 51 09 40
Fax 03 21 51 11 08
Mail : contact@fde62.fr
Site : internet www.fde62.fr
Vos interlocuteurs :
www.fde62.fr/presentation/vos-interlocuteurs/

Imprimé sur papier 100% recyclé

 **LE BON RÉFLEXE : AVANT TOUT PROJET, CONTACTEZ LA fde62**

www.fde62.fr

Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais